

Jean-Louis BLANCHET

Le Rec-del-Bosc, à Nages, dans le Tarn : un site antique ?

octobre 2024

Pour de nombreuses raisons, décrites dans l'article, le Rec-del-Bosc, ou Rec-dal-Bosc, commune de Nages dans le Tarn, occupe une place prépondérante dans mon étude de l'arpentage antique en Occitanie (1). Ce site remarquable (document 1), riche en perspectives de recherche, est connu pour ses gravures rupestres à même le granite, attachées chez certains auteurs à un « art schématique » de la fin de la protohistoire, voire « un registre du monde pastoral des XIXe et XXe siècles » (2). Une analyse plus complète de ces gravures, renforcée de la lecture de clichés aériens et d'une reconnaissance élargie du site, conduit toutefois à envisager une toute autre interprétation. La convergence d'indices, majoritairement inhérents à l'arpentage, laisse ainsi supposer une origine antique du Rec-del-Bosc, vraisemblablement du IIe siècle a.C., dans le cadre de la conquête romaine de cette partie de la Narbonnaise. Est-ce recevable ? La réponse tient essentiellement dans la mise en évidence d'un contexte général, jusqu'alors ignoré, constitué de toutes les gravures rupestres du site et d'autres éléments associés à un potentiel sanctuaire de plein air. L'ensemble ceinturé aujourd'hui par une route forestière d'un périmètre de 5.5 stades romains (983 m), d'un pied de 0,2857 m (3), métrologie de la limitation (*limitatio*) NG 20°E, une planimétrie très présente au sein de la montagne languedocienne (4).

document 1



A – Les gravures rupestres, un contrat de partage territorial entre Gaulois et Romains ?

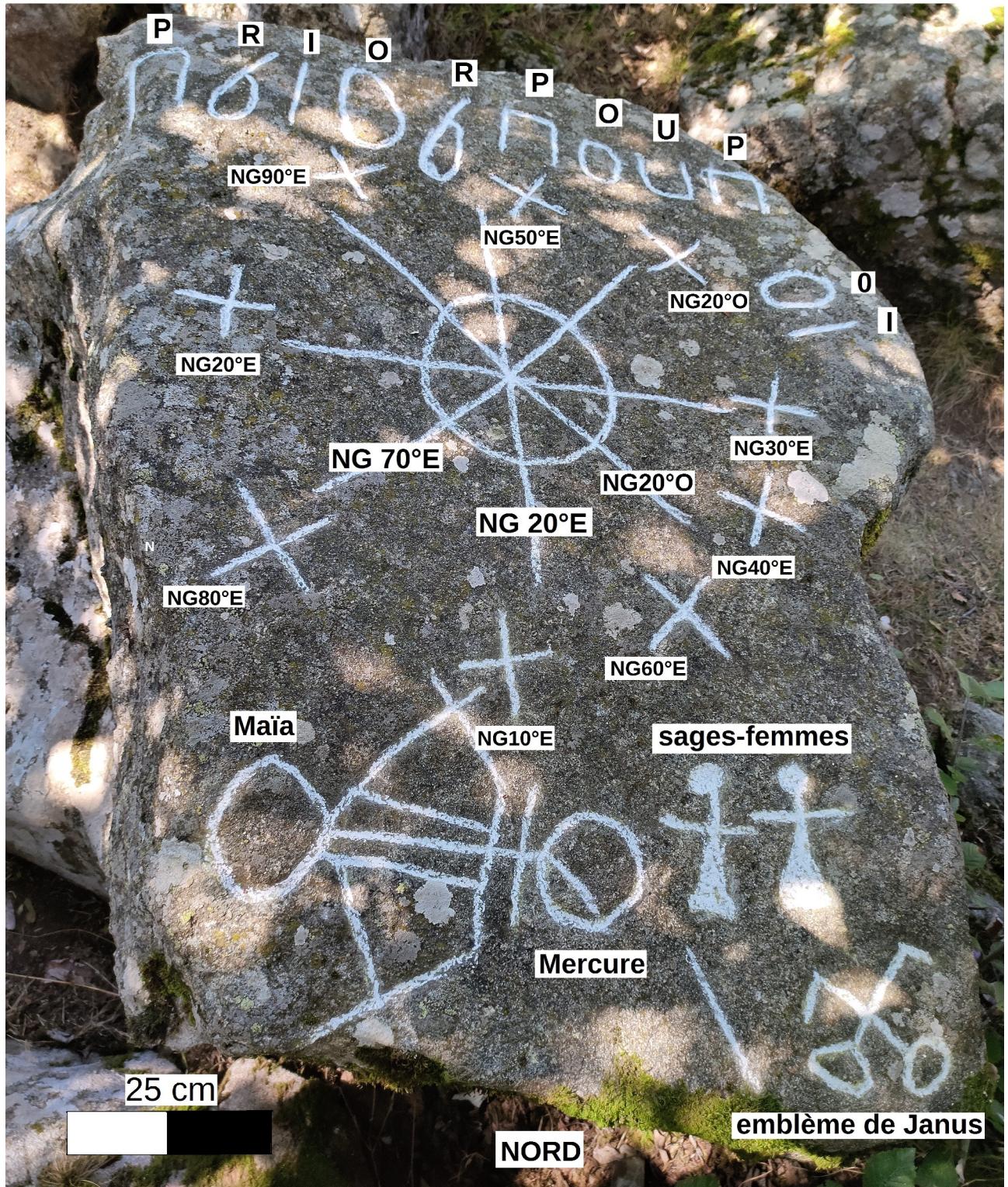
Le cippe (5) du Rec-del-Bosc représente l'objet le plus célèbre, et, surtout, pour l'heure, le plus instructif du site (document 2). J'ai procédé à la transcription de son contenu en repassant fidèlement à la craie le tracé des entailles afin d'obtenir la lecture la plus exhaustive et fiable possible (document 3). Je précise, dans l'objectif de dissiper toute suspicion d'intention consciente ou inconsciente de ma part, en procédant de la sorte, que les éléments révélés m'étaient, alors, à l'été 2017, totalement inconnus.

De fait, mon interprétation diffère considérablement de celles publiées dans l'article de Christophe MENDRYGAL (note 2) (6). Premièrement, l'inscription dans la partie haute du document 3, orientée au Sud, exprime une dédicace latine en caractères grecs majuscules et minuscules, ce que chacun peut aisément vérifier en consultant la page d'un dictionnaire Larousse consacrée aux lettres grecques. De la gauche vers la droite, on reconnaît les caractères grecs : pi majuscule, rhô minuscule, iota majuscule, omicron majuscule, rhô minuscule, pi majuscule, omicron majuscule, upsilon minuscule, pi majuscule, omicron majuscule, iota majuscule. En boustrophédon, technique antique d'écriture et de lecture employée par quelques peuples méditerranéens (7), apparaît, alternativement de la droite vers la gauche, et inversement, la formule : IO PRIOR POPU, version la plus intelligible, abréviation du vocatif : IO PRIOR(E) POPU(LE), traductible en : « Victoire ! Premier Peuple » (8). Il s'agirait de bilinguisme latin/grec, et même plus précisément de translittération d'un texte latin en écriture grecque (9). Selon Michel BATS, aux IIe et Ier siècles a.C., face au conquérant romain, les Gaulois, principalement du Midi méditerranéen, ont développé leur usage déjà ancien du grec pour mieux affirmer leur identité (10). La dédicace s'adresserait donc à des Gaulois, potentiellement identifiables, selon trois occurrences de la « minuscule rhô » sur le site (11), au peuple des Rutènes. les *Routènoi* de Strabon, *Roteni* ou *Ruteni* de Pline l'Ancien (12). Des abréviations ROT et RUT, sur tessères de plomb, ont été relevées, non loin de là, dans une mine argentifère de la commune de Ceilhes (Hérault), exploitée de la fin du IIe au premier tiers du Ier s. a.C. (13). Pour Jean LACROIX, l'association du préfixe intensif celtique « ro » (rendu phonétiquement ici par la lettre « rhô ») avec « ten » (feu, chaleur), ferait d'eux : « Le Peuple des Très Ardents » (14). L'emploi d'une minuscule, plutôt que d'une majuscule, formée d'un pied et d'un triangle, tiendrait au souci des commanditaires des gravures d'éviter la confusion avec le « P » latin, avec boucle supérieure, servant usuellement d'abréviation à « *populus* » (15). La taille plus grande de la gravure de l'adjectif « PRIOR », comparativement au reste de la formule, participerait également de cette insistance à souligner l'antériorité gauloise, dans l'optique de définir les intérêts du peuple installé avant l'arrivée des Romains.

document 2



document 3



Deuxièmement, le centre de la dalle du cippe ne correspond pas à un « cadran d'horloge » (16). On y reconnaît, en effet, la réplique d'un astérisque voisin, en contrebas, orienté NG 20°E et 20°O, inscrit, en le dépassant, dans un cercle large de deux pieds de la première limitation (57 cm), le tout entouré de neuf petites étoiles d'orientation, NG 10°, 20°, 30°, 40°, 50°, 60°, 80°, 90°E et 20°O (document 3). Ces étoiles orientées correspondraient aux neuf éléments les plus brillants de la constellation des Pléiades, d'un groupe de douze, dont le lever ou le coucher annoncent, dans *Les Travaux et les Jours* du poète grec Hésiode, le temps des moissons ou des semaines (17). Un calendrier agraire majoritairement suivi dans l'Antiquité (18). Plus prosaïquement, ces neuf orientations de *limitationis*, calées sur le Nord géographique, composantes d'une limitation générale (19), définiraient neuf classes de sols (20) pour le calcul du vectigal et du *tributum* (voir infra). Elles rempliraient également des fonctions particulières, clairement établies pour les limitations NG 20°E, métrologie la plus basse, et NG 50°E, métrologie la plus haute (voir tableau ci-dessous).

<i>limitatio</i>	<i>pes</i>	<i>actus</i>	<i>centuria</i>	fonctions
NG 10°E 55°145°235°325°	28.75 cm	34.50 m	690 m	pâtures
NG 20°E 65°155°245°335°	28.57 cm	34.284 m	685.68 m	élevage ovin, mines, fixation d'un habitat groupé sur itinéraire
NG 30°E 75°165°255°345°	28.84 cm	34.608 m	692.16 m	terres des temples ?
NG 40°E 85°175°265°355°	28.66 cm	34.392 m	687.84 m	élevage d'animaux de bât ?
NG 50°E 5°95°185°275°	29.325 cm	35.19 m	703.80 m	culture du blé, axes commerciaux et militaires
NG 60°E 15°105°195°285°	28.88 cm	34.656 m	693.12 m	bois sacrés ?
NG 20°O 25°115°205°295°	29.166 cm	34.999 m	699.98 m	céréales, bornage des grands axes NG 50°E
NG 80°E 35°125°215°305°	29.083 cm	34.899 m	697.99 m	céréales ?
Nord-Sud 45°135°225°315°	29.00 cm	34.80 m	696 m	céréales, base d'arpentage ?

Troisièmement, dans la partie basse de la dalle se trouvent une scène figurée, négligée par l'article du CAPA, ainsi que deux clés croisées (document 3). Très habilement, à gauche, le graveur a semble-t-il représenté l'accouchement de la nymphe Maïa, membre des Pléiades, assistée de deux sages-femmes, donnant naissance à Hermès-Mercure, dieu des bornes. Le registre de l'arpentage concerne donc cette scène et les éléments centraux. Dans cette évocation de la mythologie grecque, transparaît, une nouvelle fois, l'hellénisme des Gaulois. Par contre, à droite, les deux clés croisées orthogonalement (NG 60°-150°E) relèvent de la seule culture latine, symbolisant le dieu Janus, dieu des choix, des contrats, des commencements et des fins, et non les « clés de Saint-Pierre » (21).

En résumé, le contenu du cippe définirait un contrat de partage territorial entre Rutènes et Romains, selon des modalités d'arpentage imposées par ces derniers. La forte coloration hellène du cippe se justifierait par les propos de Strabon sur la fierté des Massaliotes : « *d'avoir fait depuis longtemps de leur ville la grande école des Barbares et d'avoir su rendre leurs voisins phihellènes au point que ceux-ci ne rédigeaient plus leurs contrats autrement qu'en grec* » (Géographie, IV, 1, 5) (22). En tenant compte de l'interjection « IO », le *terminus post quem* de ce monument pourrait être la date de la victoire du consul et général romain, Quintus Fabius Maximus Allobrogicus, sur la coalition des Arvernes, Allobroges, et Rutènes, en 121 a.C., préalable à la formation de la province de Narbonnaise (23). Les concepteurs du cippe seraient romains, formalisant un contrat en caractères grecs, adressé à une élite aristocratique gauloise, seule capable de le comprendre (24), afin de lui rappeler son engagement. Plus qu'un cri de victoire, l'interjection « IO » marquerait la joie d'une paix retrouvée, confirmée par la protection de Janus, un dieu pacifique, divinité majeure du panthéon romain. Dès ce moment, les Rutènes provinciaux (23) entrent dans un processus de municipalisation, jusqu'à l'obtention du droit latin (25).

Quatre autres gravures, proches du cippe, complètent l'idée d'un partage territorial. Il s'agit de deux astérisques au sol, à huit branches, plus une marque de décompte sur un rocher, accompagnée d'un « rhô » minuscule inversé.

Le plus grand astérisque, semblable à celui de la dalle (exceptée la présence du cercle), combine les orientations NG 20°-110°-290°-290°E et 70°-160°-250°-340°E (ou 20°O). Il côtoie un autre astérisque, plus modeste, orienté NG 50°-140°-230°-320°E et 360°-90°-180°-270°E. La longueur des seize branches, ainsi que la distance entre les centres des deux astérisques (57.5 cm, 24 *unciae* ou 32 *digita*), semblent relever de la métrologie de la *limitatio* NG10°E. L'analogie avec les « étoiles » du cippe paraît évidente, d'autant que dans l'Antiquité, la *groma*, instrument principal d'arpentage (ancêtre du moderne théodolite) (26), portait aussi le nom grec d'*asteriokos* (« petite étoile ») ou de *stella* en latin (« étoile »). Le choix de ces quatre orientations, leur combinaison, la taille différente des astérisques, interrogent. La combinaison NG 20°E-20°O tient sans doute aux données conjointes et inverses d'un rapporteur (ex. 70°-110° ou bien 20°-160°), à condition d'ajouter le lever du soleil équinoctal comme second repère astronomique (27). La *limitatio* NG 20°O constitue, en outre, de manière assurée, une *strigatio-scannatio* (28). A-t-elle un rôle structurant au sein de la limitation générale ? La combinaison NG 50°-Nord-Sud est encore plus énigmatique. Le module de la *limitatio* NG 50°E, centuriation de facture classique (29), se rapproche beaucoup du pas de la légion romaine (1.466 m). La *limitatio* Nord-Sud, ressemble, pour sa part, à une *strigatio*, composée majoritairement, en plaine, de tracés méridiens (30). Sert-elle, sur le terrain, de repère physique aux opérations d'arpentage ? La différence de taille entre les deux astérisques induit forcément une hiérarchie. Laquelle ?



Sur le rocher, l'examen des deux gravures éclaire certains points. Ce rocher présente, comme d'autres sur le site du Rec-del-Bosc, une rigole sommitale d'écoulement ayant pu servir à un rite de libation ou de lustration. La première gravure consiste en un décompte usuel, formé de quatre barres verticales réunies par une cinquième horizontale (longueur 38.5 cm), similaire à un graffite sur céramique conservé au musée d'Arles antique (31). A sa droite, la lettre minuscule grecque « rhô », inversée sous forme d'un « neuf », complète le message. Contrairement à mes premières conclusions (rapports 2018 et 2022), les cinq barres ne concerneraient pas les Romains mais les Rutènes, recevant les limitations NG 10°, 30°, 40°, 60°, 80°E, soumises au *tributum* (32). A l'appui des enseignements de l'école pythagoricienne, les correspondances angulaires des rapports de proportionnalité montrent qu'à partir de 9 équerres orientées et graduées de 1 à 9 (base et hauteur s'inversant), pour un intervalle de 3 m (approximativement 1 perche de 10 pieds), avec Photo Exploreur 3D, on relève, pour chaque *limitatio*, 48 multiples de 5 (33). Si ces concordances fixent parfois sommairement la tangente d'un triangle rectangle (hypoténuse), elles permettent néanmoins d'établir rapidement, sur le terrain, une orientation par rapport à une autre (34). Grâce à la *groma*, les Romains disposaient ainsi de 432 combinaisons (48 x 9) aptes à structurer et aménager un territoire.



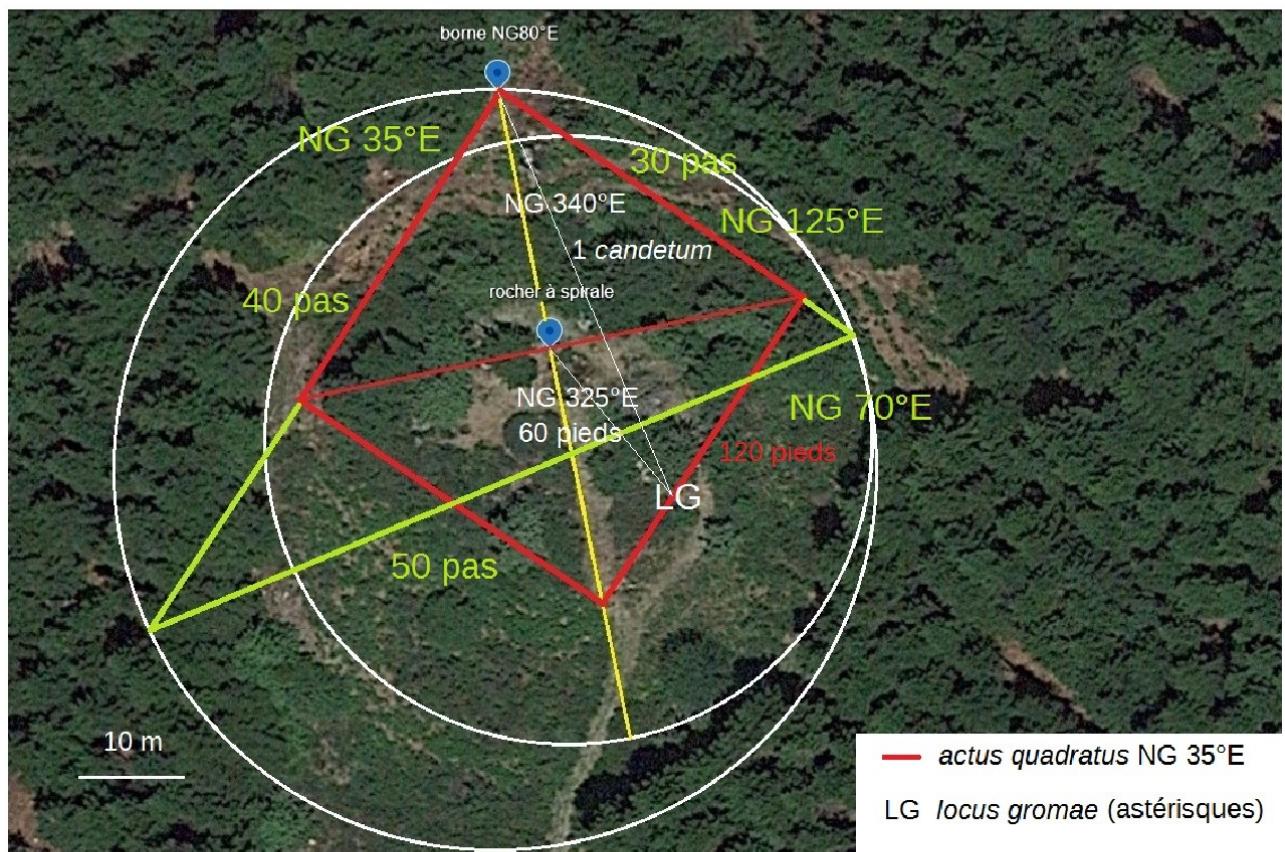
B – La géométrie du site –

Des indices, tirés notamment de clichés aériens du site, permettent de déceler et dessiner trois figures géométriques (document 4).

La figure, sans doute la moins discutable, est un *actus quadratus* NG 35°E, de la *limitatio* NG 80°E, construit à partir d'une moitié de diagonale (24.675 m), entre une borne NG 80°E (document 5), pourvue d'une rigole sommitale à trois branches, et un rocher gravé d'une spirale (document 6) (35). En fonction des angles et des longueurs à retrouver, les arpenteurs antiques ont ainsi pu réaliser, depuis les deux points, un premier triangle isocèle, suivi de trois autres pour refermer orthogonalement le carré (36). Un cliché Géoportail, du 18 août 2021, souligne certains de ses tracés, dont celui passant par les astérisques au sol, eux-mêmes en relation angulaire et métrologique avec les deux bornes (document 4). Le choix de l'orientation NG 35°E permet d'apprécier l'extrême souplesse, plasticité, d'une limitation générale où chaque *limitatio*, en fonction de choix ou de contraintes, se cale sur son angle originel, ses perpendiculaires, ou ses diagonales (37). L'orientation couvre ainsi, au mieux, l'emprise du site. La métrologie du système NG 80°E est également la plus haute des cinq *limitationis* attribuées aux Rutènes.

Les images Google Earth, du 5 juillet 2019 ou après (*sic*), laissent entrevoir, par la présence de nombreuses courbures, des formes circulaires (document 1). Calé sur l'alignement prolongé NG 350°-170°E des deux bornes de l'*actus quadratus*, on peut distinguer un cercle de 200 pieds NG 80°E de diamètre (58.166 m). Un second cercle, large de 250 pieds NG 20°O (72.915 m), lui serait associé (document 4). Selon le théorème de Thalès, dans sa version allemande : « Si un triangle est inscrit dans un cercle avec un côté du triangle pour diamètre, alors ce triangle est rectangle d'hypoténuse de ce diamètre » (38). De fait, le diamètre NG 70°E, de la *limitatio* NG 20°O, sert d'hypoténuse à un triangle rectangle NG 35°E, de hauteur 150 pieds ou 1 *candetum* (39), et de base 200 pieds. Il participe indirectement à la construction de l'*actus quadratus*. A l'inverse, par le jeu d'une médiété géométrique, naissent, de la base NG 35°E et de la hauteur NG 125°E, devenues hypoténuses, deux triangles rectangles de la *limitatio* NG 20°O (40). Manifestement, la borne NG 80°E occupe une place prépondérante dans la géométrisation du site (document 4). Tout comme les cercles, figures faciles à tracer, représentations du monde et du cosmos chez les Romains (41), support de mesures fiables dans le respect du principe de proportionnalité (42).

document 4



document 5



C – Un sanctuaire de plein air ou un *oppidum* ?

Au regard des éléments en place, chercher à savoir si le Rec-del-Bosc constitue un sanctuaire de plein air ou un système fortifié (*oppidum*), ou les deux à la fois, revient à déterminer sa nature, et partant, sa fonction.

Le terme de « sanctuaire » recouvre l'idée d'un lieu sacré où s'accomplissent des cérémonies religieuses. Plus au Nord, dans un espace ramassé, quelques éléments, censément en relation avec les gravures rupestres, semblent en définir un. Dolabella, auteur gromatiste du Bas Empire, rappelle que les chefs d'armée romains victorieux, ou les consuls, édifiaient, lors d'un partage des terres, un sanctuaire aux dieux : « pour que la postérité sût pour quel motif ils avaient acquis des terres au nom de Rome » (43).

Derrière le rocher de comptage, un bloc de granite long de 352 cm (un dixième d'*actus* NG 50°E) (43°36'59.6" N – 2°45'21.8" E ; Lambert III x 0633.857 y 3146.380 z 962 m), large de 256 à 152 cm, aux allures de dalle inclinée, comporte plusieurs entailles profondes dont cinq majoritairement orientées NG 20°E. Ces gorges longitudinales ne sont pas dues à l'érosion. Elles ont pu servir à un rituel religieux, avec, du Sud au Nord, l'écoulement de liquides vers le sol. Est-ce une pierre sacrificielle ? Caton l'Ancien, homme politique romain, propriétaire terrien, agronome du IIe siècle a.C., dans *De Re Rustica*, CXLI, décrit ainsi le suevotaurile, sacrifice sanglant d'un porc, un mouton et un taureau, en l'honneur de Mars pour bénir et purifier les limites d'une terre. A Rome, Mars-Quirinus est dieu de la guerre et de l'agriculture. En mars et octobre, des sacrifices implorent sa protection des limites de l'*Urbs* et de ses parcelles agricoles. Sa relation avec la colonisation militaire est ancienne (44). Quirinus, identifié à *Mars Tranquillus*, s'assimile aussi à Janus, un autre dieu pacifique, présent sur le cippe. La dalle inclinée, et entaillée, serait donc liée aux gravures rupestres du site, à l'image du rocher de comptage auquel elle s'adosse. Pour information, distante de 52,200 km, des astérisques (LG) à l'emplacement du passage de la Voie Domitienne sur NG 157°E, Narbonne, *Colonia Narbo Martius*, est sous l'invocation de Mars. Cette distance représente très exactement 180 000 pieds, ou 75 centuries, ou 288 stades, ou 1500 actus, ou 1200 candeta, ou 1000 actus et demi, de la métrologie Nord-Sud.



A l'arrière du cippe, un gros bloc de granite (43°36'59.7" N – 2°45'21.6 " ; Lambert III x 0633.855 y 3146.379 z 962 m) comprend dans sa partie supérieure une dépression (66 cm X 51 cm), munie d'une rigole d'évacuation. Cette vasque creusée a pu contenir des liquides, dont le parcours vers le sol relèverait également d'un rituel de libations.



A une dizaine de mètres au Nord-Ouest du cippe (43°37'00.0" N – 2°45'21.0" E ; Lambert III x 0633.848 y 3146.392 z 963 m), une masse rocheuse, manifestement taillée, abrite deux autres vasques creusées, de taille inégale, sans aucune rigole d'écoulement apparente. La plus grande (58 X 57 cm, profondeur 14 cm) occupe la partie supérieure. La plus petite (33 X 28 cm, profondeur 10 cm) se place en contrebas. Par rapport au cas précédent, l'intention de conserver ici des liquides serait plus manifeste .



En partie décrit par la note 35, pour son rôle de borne d'arpentage, ce rocher, ou menhir (45), d'une hauteur approximative de 192 cm et d'une longueur maximale de 159 cm (146 cm à la base), porte, sur sa face Sud, le dessin schématique d'une spirale à cinq branches (une ébauche grossière de svatiska ?) (document 6). Présent dans les cultures protohistoriques et antiques, le monnayage gaulois notamment, ce potentiel symbole solaire était censé apporter fertilité et protection. L'entaille n'ayant qu'un à deux centimètres de profondeur, il s'agit bien d'une gravure et non d'une fragmentation naturelle de la roche. Elle aurait, elle aussi, une fonction d'écoulement des liquides

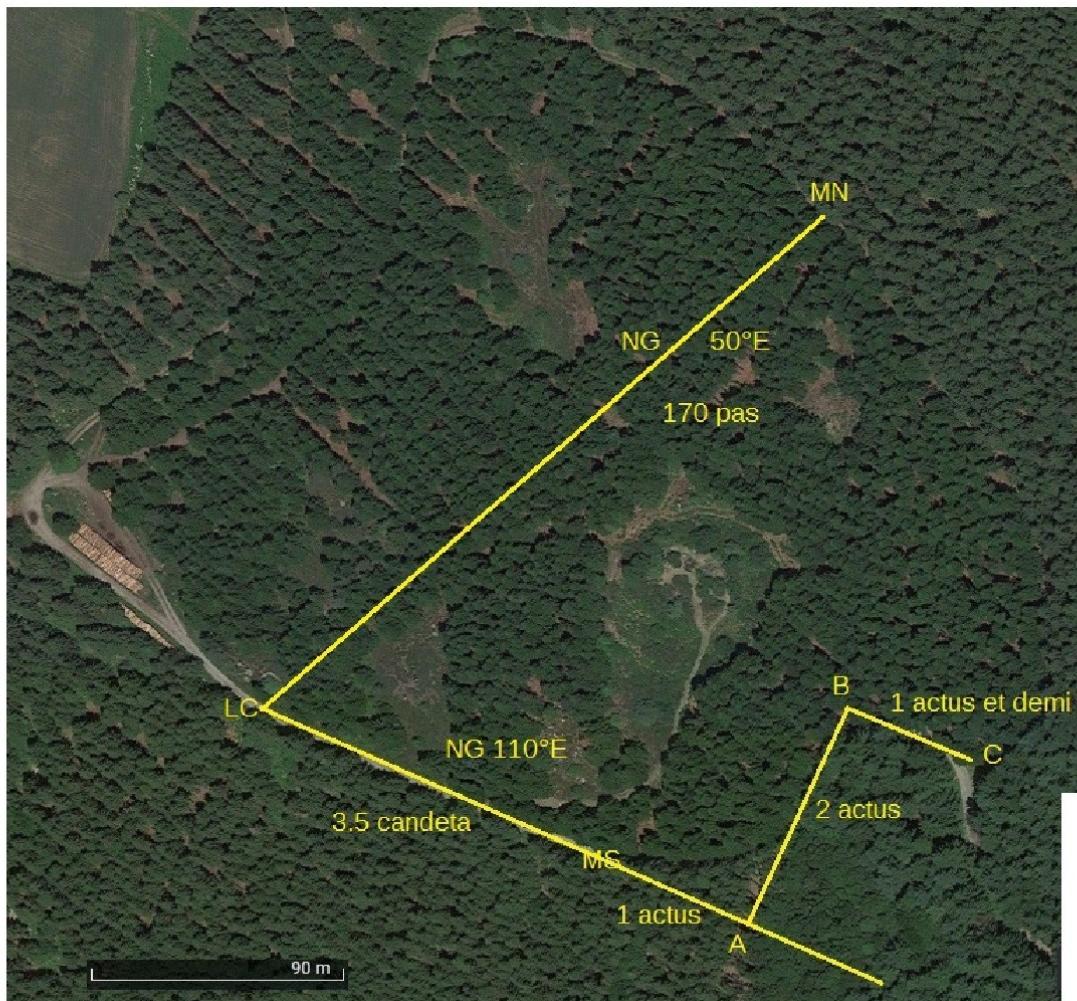
document 6



Un chaos granitique (43°36'59.9"N – 2°45'21.2"E ; Lambert III x 0633.846 y 3146.386 z 963 m), amas disparate de blocs de granite., s'intercale entre les éléments précités. Il constitue un ovale orienté NG 320°E, estimé à 690 cm de long pour 623 cm de large. Il côtoie, sur sa droite, le rocher à spirale, et, à sa gauche, les deux vasques. Sa fonction reste à préciser.



La dalle profondément entaillée, les trois vasques, le rocher à spirale, renvoient, avec la borne NG 80°E et le rocher de comptage, à un rite de libation, c'est à dire d'offrande de liquide(s) à une ou des divinités, au cours de sacrifices propitiattoires. Un rite de lustration, de purification par aspersion ou déversement d'eau, éventuellement à caractère territorial (46), n'est pas non plus à exclure. En relation avec le cippe, les cérémonies religieuses auraient sollicité la protection de Janus, Mercure, et peut-être Mars, dans l'intention de commémorer le partage territorial entre Romains et Rutènes, qu'un autre monument, la Table de Catomiaulo, à l'Est du site, semble rappeler (voir *infra*). L'altitude du Rec-del-Bosc, l'ébauche d'un carré, feraient songer à un sanctuaire topique, ou, à tout le moins, un lieu de culte (47), mais l'absence de référence avec des sanctuaires rutènes (48) ne permet pas, pour l'heure, d'être plus affirmatif.



Le dessin du périmètre du site, sa position en hauteur, des vestiges de murs sur son tracé, une équerre NG 20°E (ABC), des similitudes avec des systèmes fortifiés du Midi de la Gaule (49), inciteraient à reconnaître un *oppidum*. Au Nord, les restes d'un mur orienté NG 130°E (MN) ($43^{\circ}37'03.5''N - 2^{\circ}45'23.''E$; Lambert III x 0633.895 y 3146.498 z 959 m) se situent, sur NG 230°E, à 170 pas (249 m) d'une borne NG 40°E (voir ci-dessous). Sur NG 110°E, 3.5 *candeta* (150 m) la séparent du mur sud NG20°E (MS). L'équerre NG 20°E (ABC) est distante d'un *actus* (34 m) de l'axe de ce mur. La base de l'équerre (segment AB) mesure près de deux *actus* (66 m). Cette équerre pourrait relever du dispositif de protection d'une porte, partie vulnérable d'un rempart. Une visite de la zone concernée n'a cependant livré aucun vestige susceptible d'étayer l'hypothèse. Le cadastre de 1826 n'indique pas, explicitement, une délimitation du site mais seulement la présence du chemin de Nages à Fraïsse-sur-Agout, à l'Ouest, Sud-Ouest, Sud, du lieudit, « La Borde-dal-Bosc ». Les clichés aériens, des années 1950-1960, définissent les contours d'une masse sombre, au Nord de la ceinture forestière actuelle. Cette dernière ne serait, pour autant, que la résultante de la sylviculture d'épicéas. Sans être un critère absolu, à la lumière d'*oppida* languedociens ou provençaux (50), la modeste emprise du site (un peu plus de 6 ha) cadre mal avec les superficies plus amples d'exemples rutènes identifiés (51). La fonction d'*oppidum* n'est donc pas clairement établie.

En limite méridionale du site, au bord de la route forestière NG110°E, la borne de la *limitatio* NG 40°E (43°36'58.4"N – 2°45'14.9"E ; Lambert III x 0633.703 y 3146.339 z 957 m) est assimilable à une *lapis cultellatus* (LC), une pierre en « lame de couteau » (52). Si l'orientation de sa crête sommitale, délicate à définir avec exactitude, se rapproche de NG 40°E, le « dos de sa lame » affiche 150°E d'angle. Sa hauteur est de 68 cm, tout comme sa longueur, pour un « dos » de 24 cm de large (10 *unciae*). L'axe NG 50°E qu'elle forme avec le vestige d'un mur nord est orthogonalement distant, selon des perpendiculaires NG 140°E, de : 2 actus (70 m) des astérisques ou *locus gromae* (53), 1 actus et demi (53 m) du rocher à spirale (RS), 21 pas (31 m) de la borne NG 80°E. Elle est, en outre, distante, sur NG 70°E, de 3.5 *candeta* (153 m) du rocher à spirale.

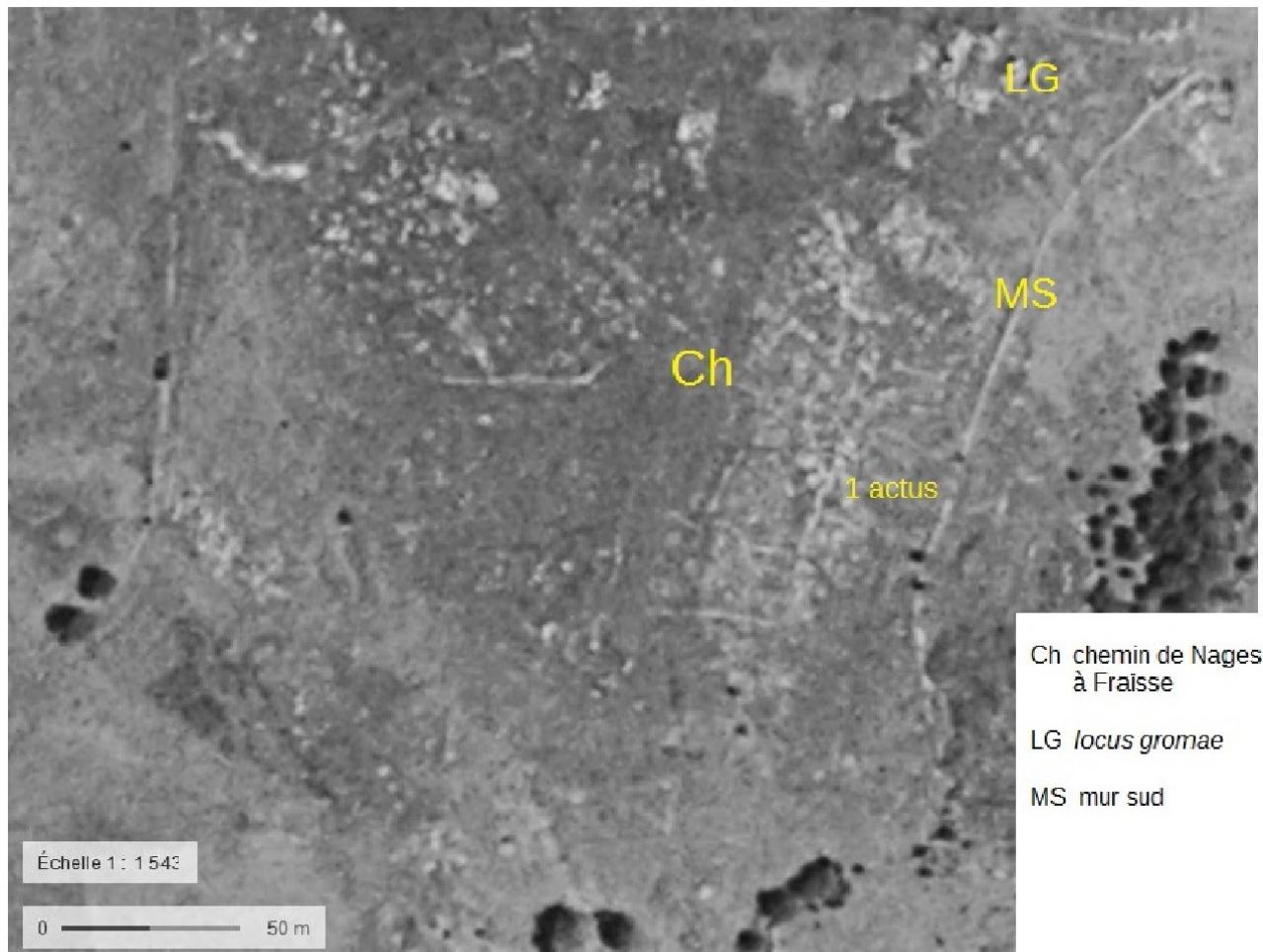


D – La *limitatio* NG 20°E -

L'orientation NG 20°E, supposément rattachable au « cadastre colonial de Narbonne » ou « Narbonne B » (54), marque profondément le site et ses environs avec des murs, les vestiges d'un habitat (?), une draille, une ébauche de centuriation, le tout angulairement et métrologiquement associé.



Dans la partie sud-est du site, apparaissent les vestiges de murs en blocs de granite, sans liant, orientés NG 20°E. Sur le cliché ci-dessus, proche du chemin d'accès aux gravures rupestres, s'étend l'un d'eux, depuis la route forestière (43°36'56.5"N – 2°45'21.1"E ; Lambert III x 0633.843 y 3146.285 z 954 m), sur 43 m, suivant cette orientation. Sa largeur moyenne est de 50 cm. Un mur de 125 cm de large le coupe perpendiculairement à 12 m, plus au Nord (43°36'57.0"N – 2°45'21.3"E ; Lambert III x 0633.848 y 3146.298 z 956 m). Son axe théorique prolongé relieraut orthogonalement et très exactement : sur 63 pieds (18 m) le *locus gromae*, 112 pieds (32 m) le rocher à spirale, 154 pieds (44 m) la borne NG 80°E. Faute de sondage et de matériel en surface, rien ne permet d'établir une datation. Ces murs secs déterminent du moins un habitat, confirmé par les clichés aériens Géoportail des années 1950-1960 (voir ci-dessous).



Cet habitat, dans et en dehors du site, couvrirait une superficie de 10 320 m² (8.75 actus carrés), avec une largeur maximale de 2.5 actus ou 2 candeta (85.71 m). Parallèle au mur sud (MS), son axe central mesure du Nord au Sud 3.5 actus (119.98 m). Un actus sépare l'axe central du mur sud. D'un changement d'orientation à un autre, le segment NG 20°E de ce dernier fait 400 pieds (114.28 m). L'ensemble pourrait correspondre aux vestiges de l'exploitation agricole de la Borde-dal-Bosc, mentionnée par le cadastre de Nages de 1826. La dizaine d'enclos entrevus relèveraient de bergeries pour l'élevage ovin, en relation avec un dense réseau de drailles (voir *infra*). Orientation et métrologie de cet habitat paraissent antiques. Toutefois, il serait, *a priori*, selon toute vraisemblance, plus récent (médiéval, moderne, ou contemporain) de par l'immuabilité de certaines pratiques agricoles (55) ou la réactivation d'anciennes planimétries (56).



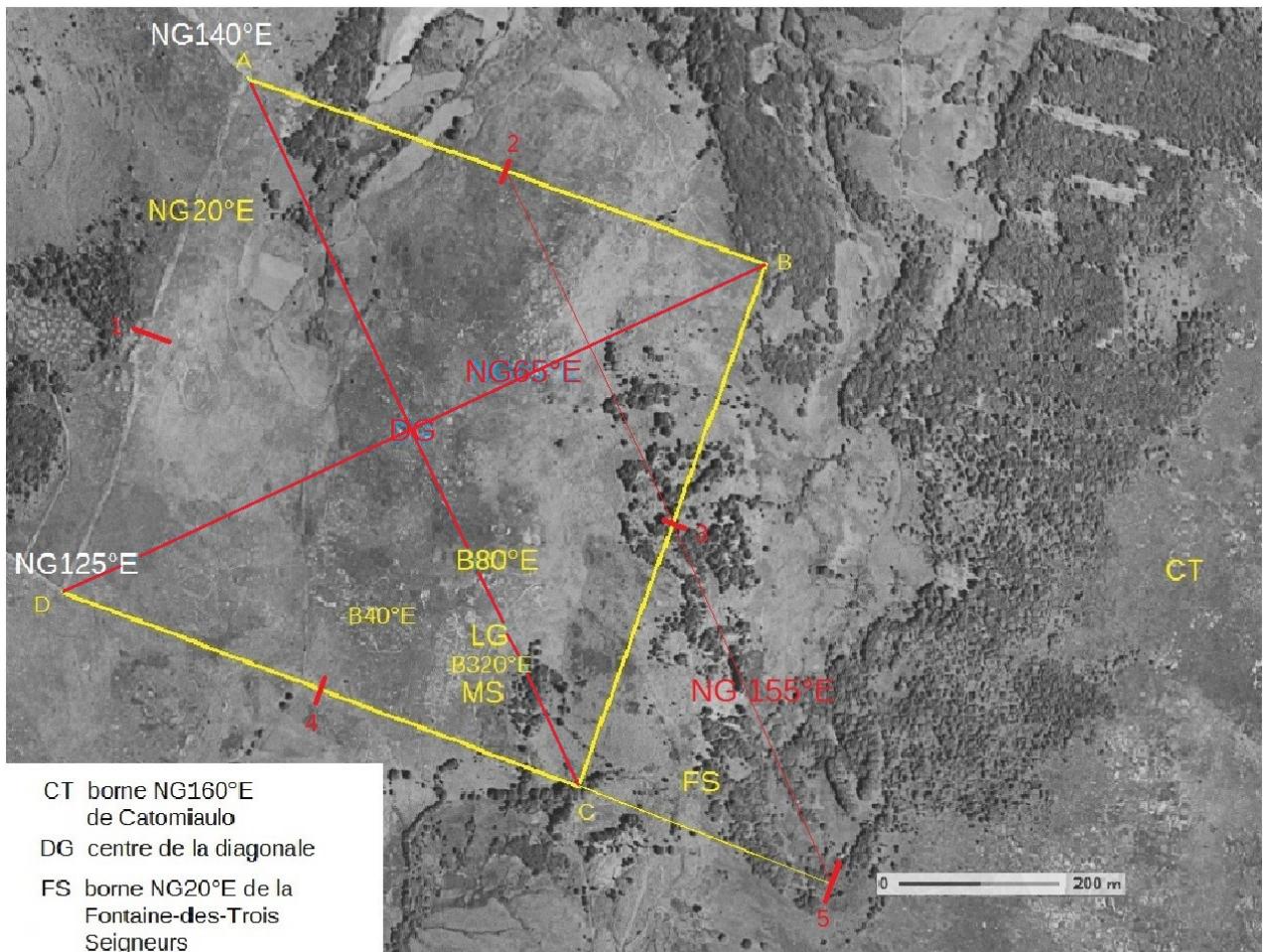
Le mur (MS), décrit plus haut, se poursuit donc à 6 m (20 pieds) plus au Sud ($43^{\circ}36'56.2''N - 2^{\circ}45'21.0''E$; Lambert III x 0633.841 y 3146.280 z 953 m)), de l'autre côté du chemin de Nages à Fraïsse-sur-Agout. Une borne orientée NG 320°E (voir ci-dessous) le côtoie. Quelques indices semblent accréder la présence d'un mur perpendiculaire, en bordure Sud de la route forestière.



La borne NG 320°E (43°36'56.4"N – 2°45'20.9"E ; Lambert III x 0633.839 y 3146.279 z 952 m) fait 75 cm de haut, 128 cm de long et 35 à 64 cm de large. Cette borne de la *limitatio* NG 50°E est distante, sur NG 110°E, d'exactement 7 pieds (2 m) du mur sud , 77 pas (113 m) du Rocher à spirale (RS) sur NG 5°E, 8.5 actus (295 m) sur NG 120°E de la borne de la Fontaine-des-Trois-Seigneurs (43°36'51,7"N – 2°45'32,2"E ; Lambert III x 0634.093 y 3146.136 z 929 m), parallélépipède granitique christianisé (croix de Poul), orienté NG 110° et 220°E, au Sud-Est du Recdal- Bosc, en relation angulaire et métrologique avec la *limitatio* NG 20°E (voir *infra*).



A en juger, après reconnaissance au sol, de l'impressionnant réseau de drailles à l'Est du site, chemins empierrés et protégés par deux murets latéraux (aujourd'hui majoritairement recouverts par la végétation), l'élevage des moutons, dans le cadre de la transhumance, devait avoir par le passé une ampleur considérable. Une vue aérienne de Géoportail (18 août 2021) révèle un segment de draille NG 20°E, long de 6 actus (de 43°37'03.07"N – 2°45'40.5"E à 43°36'56.83"N – 2°45'37.72"E). Le prolongement théorique de son axe s'associe orthogonalement au mur sud NG 20°E sur 10 actus (343 m), à la borne de la Fontaine-des-Trois-Seigneurs sur 196 pieds (56 m). Les pâtures, pareillement orientées, font, à l'Ouest, 4 actus de long pour 100 pieds et 1 actus de large, au Sud, 1 actus et demi de large en partie basse. Seize pas séparent la pâture nord-est de la draille. Sous la République, en Italie, dans les Apennins, la transhumance s'avère un instrument de la colonisation pour organiser et gérer les espaces naturels (57). Moyen Âge et Temps Modernes ont pu, à leur tour, entretenir, voire étendre, des limitations romaines régionales au sein de la Montagne languedocienne (58).



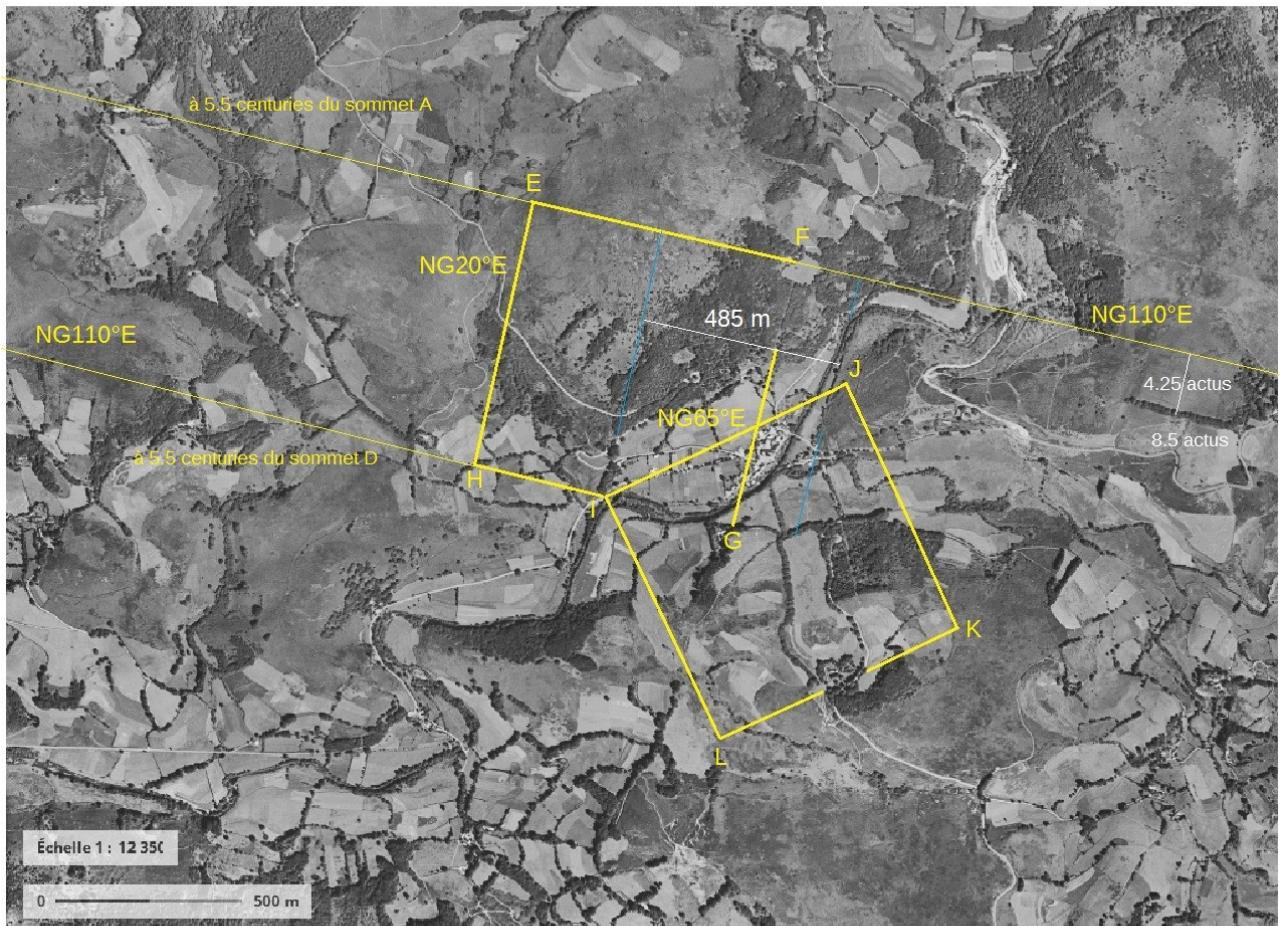
La prégnance de la *limitatio* NG 20°E se trouve également confirmée par l'ébauche d'une centurie (59). Sur les clichés aériens Géoportal, des années 1950-1960, ou récents, apparaît, à l'ouest, la matérialisation d'un *kardo* (segment AD) d'exactement 685 m de long, côté d'une « centurie » carrée NG 20°E (685.68 m). Les points A et D correspondent à l'intersection de ce *kardo* avec le tracé de chemins NG 140° et 125°E. Indécelables (ou imperceptibles ?) sur les clichés des années 1950-1960, deux tracés de chemins NG 110°E, au Sud-Ouest et Nord-Est, soulignent partiellement, aujourd'hui, les axes décumans. A partir d'éléments matériels, en respectant la métrologie de chaque limitation, on obtient les relations angulaires et métrologiques suivantes :

- le *locus gromae* est orthogonalement distant du segment AB de la valeur d'une moitié de diagonale (485 m). Quinze actus (514 m) le séparent du *kardo*, près d'1.25 stade (224 m) du centre de la « centurie » (DG) sur NG 330°E, 15 actus (516 m) du sommet B sur NG 40°E, 6 candeta (263 m) du sommet C sur NG 160°E ;

- la borne NG 80°E est distante du sommet C de 7 candeta (306 m) sur NG 160°E ;
- le Rocher à spirale (RS) est séparé du point central (DG) de 6 actus (208 m) sur NG 330°E, de la diagonale DB NG 65°E de 4 actus et demi (206 m) sur NG 335°E ;
- la borne NG 40°E est distante du point central (DG) de 4.5 actus et demi (233 m) sur NG 10°E, du sommet C de 7.5 candeta (323 m) sur NG 130°E ;
- la borne NG 320°E s'éloigne du sommet B, de 17.375 actus (323 m) sur NG 35°E ;
- la borne de la Fontaine-des-Trois-Seigneurs (FS) est séparée de 100 pas du sommet C sur NG 270°E ;
- la borne de Catomiaulo (CT), un rocher granitique pyramidal, à l'Est du Rec-dal-Bosc ($43^{\circ} 37' 00.2''$ N – $2^{\circ} 45' 59.5''$ E ; Lambert III x 0634.702 y 3146.400 z 990 m), est distante du point central (DG) de 28.25 actus (974 m) sur NG 280°E ;
- 4.5 actus (153 m) séparent orthogonalement la partie NG 20°E du Mur Sud (MS) du segment BC.

En traçant un carré de 485 m de côté (moitié d'une diagonale), à partir des moitiés de segments de la « centurie » NG 20°E (points 1-2-3-4), on calcule la « centuriation » NG 65°E, plus perceptible, au Sud-Est, à Fraïsse-sur-Agout (voir *infra*). Il s'agit d'une construction sur la diagonale (60). Le basculement s'opère sur l'axe méridional NG 110°E, au point 5, 30 actus après le sommet D. Cette orientation sur la diagonale peut donc s'effectuer toutes les centuries et demies, une valeur déterminant d'autres changements d'angles (note 42). La mesure des tracés fait fréquemment apparaître demies-centuries, stades, actus et demi, candeta, actus. Voici les relations de cet embryon de « centurie » NG 65°E, avec des éléments matériels du Rec-dal-Bosc :

- depuis le point 1, 14.875 actus (518 m) sur NG 125°E avec le rocher à spirale (RS) , 16.75 actus (582 m) sur NG 135°E avec la borne NG 320°E, 25.375 actus (872 m) sur NG 130°E avec la borne NG 20°E de la Fontaine-des-Trois-Seigneurs (FS) ;
- depuis le point 3, 6.625 actus (229 m) sur NG 255°E avec le rocher à spirale, 4.25 actus et demi (224 m) sur NG 250°E avec le *locus gromae*, 7.5 candeta (321 m) sur NG 175°E avec la borne de la Fontaine-des-Trois-Seigneurs, 18.25 actus (641 m) sur NG 95°E avec la borne NG 160°E de Catomiaulo (CT) ;
- depuis le point 4, 3.5 actus (120 m) sur NG 40°E avec la borne NG 40°E ;
- depuis le point 5, amorce d'une « centurie » NG 65°E, 18.875 actus (654 m) sur NG 300°E avec la borne NG 40°E.



Sur ce cliché des années 1950-1960, centré sur la commune de Fraïsse-sur-Agout, dans l'Hérault, on voit se développer concurremment les limitations NG 20° et 65°E. Cette configuration tient compte du prolongement théorique des axes décumans NG 110°E, mais, surtout, du point I, à la jonction de l'ébauche de deux « centuriés ». Ce point est exactement distant de 5.5 centuriés (3771 m) du sommet D de la « centurie » du Rec-dal-Bosc, et 3 centuriés (2057 m) de l'axe cardinal théorique NG 155°E partant du point 5. Il forme, lui-même, le sommet d'un triangle isocèle d'une demi-centurie (343 m) de côté, avec orientation volontaire du cours de l'Agout, selon une pratique courante des arpenteurs romains. Au Nord-Est de la commune, toujours sur ce cliché des années 1950-1960, on reconnaît le tracé d'un ruisseau NG 20°E, avec deux équerres plus au Nord, longeant le cours de l'Agout. La valeur d'une demi-diagonale, séparant ces deux tracés orientés, m'avait amené, dans un premier temps, à ne reconnaître qu'une « centurie » NG 65°E (61). On devine une situation plus complexe par l'enchevêtrement des limitations NG 20° et 65°E, grâce au principe de basculement décrit plus haut, dans la recherche de la meilleure adaptation possible à la topographie. Trois éléments fondamentaux de limitation semblent être ici vérifiés : construction sur la diagonale, avec addition de triangles isocèles, division par moitié (« centurie », diagonale).

A l'intérieur du village de Fraïsse-sur-Agout, se trouve l'alignement NG 90°E, sur 52 pas (76 m), de trois bornes : un menhir parallélépipédique (Fraïsse A), une pierre couchée rectangulaire (*lapis subcumbus*) (62) (Fraïsse B), une plaque à sommet arrondi (63) (Fraïsse C). Un tableau des relations angulaires et métrologiques, les plus immédiates et précises (en gras), de ces bornes, d'orientation différente, avec les limitations NG 20° et 65°E, est, quant à lui, plus révélateur du principe de limitation générale.

	decumanus NG 65°E	IJ	decumanus NG 110°E	GH	diagonale NG 20°E Ouest	diagonale NG 20°E Est
Fraïsse A Nord-Sud 43°36'21.4" N 02° 47' 49.4" E Lambert III x 0637.175 y 3145.217 z 778 m		14 pas (20 m) sur NG 335°E	4.5 actus et demi (231 m) sur NG 200°E	6 candeta (257 m) sur NG 290°E	6.5 actus (222m) sur NG 110°E	
Fraïsse B NG 50°E 43°36'21.4" N 02°47'49.6" E Lambert III x 0637.179 y 3145.27 z 778 m		20 pas (29 m) sur NG 335°E	163 pas (233 m) sur NG 200°E	7.75 actus (264 m) sur NG 290°E	6.375 actus (218 m) sur NG 110°E	
Fraïsse C NG 70°E 43°36'21.4" N 02°47'52.8" E Lambert III x 0637.251 y 3145.217 z 778 m		1 actus et demi (52 m) sur NG 335°E	6 candeta (257 m) sur NG 200°E	232 pas (332 m) sur NG 290°E	3.5 candeta (150 m) sur NG 110°E	

E – La Table de Catomiaulo –

Annoncé plus haut (page 17), cet imposant monument de granite (un peu plus de 4 m de long d'après le cliché du CAPA), une autre dalle gravée, semble en étroite relation avec le site du Rec-del-Bosc. Supposément proche, son imprécise localisation dans l'article de Christophe MENDRYGAL (64) ne m'a pas permis d'en faire une étude *in situ*, dans l'intention de vérifier ses gravures rupestres. Aussi, mon interprétation de leur contenu dépend du dessin de Michel FAUVEL, publié par l'article. Il s'agirait, de nouveau, de translittération d'une formule latine en caractères grecs. Du centre de la dalle, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, j'identifie vingt-quatre lettres grecques : epsilon minuscule, alpha minuscule, rhô minuscule, alpha minuscule, digamma majuscule, alpha minuscule, sigma majuscule, omicron minuscule, mu minuscule, digamma majuscule, mu minuscule, alpha minuscule, digamma majuscule, alpha minuscule, bêta majuscule, mu minuscule, pi majuscule, digamma majuscule, upsilon minuscule, rhô minuscule, digamma majuscule, upsilon majuscule, alpha minuscule, pi majuscule. Il en résulterait le découpage suivant : EA-RACAS-OM-CMA-CAB-M-P-CUR-CUAP. Une lecture en boustrophédon de cette majorité d'abréviations (65) livrera ainsi un message en latin : « EA M(E) BAC(ULUM) AM(I)C(US) PAC(T)U(M) CUR(A) SACRA P(OPULUM) MO(NEO). Parmi de multiples options, la traduction française en serait : « Par ce monument (En cet endroit), moi, le porteur du sceptre, ami (ou allié) des Romains, rappelle au peuple de religieusement respecter (prendre soin) le (ou notre) pacte » (66). Il est toujours délicat d'extrapoler à partir d'un document non examiné directement, mais, si le nom commun de *baculum* ou *baculus* (sceptre, GAFFIOT, 2000, p.206) et le verbe *moneo* (faire souvenir ou avertir, GAFFIOT, 2000, p.1002) étaient pleinement confirmés, cela nous renverrait immanquablement aux rois ou chefs rutènes, historiquement attestés (67), et à la fonction première d'un monument, entretenir la mémoire. Possiblement, la Table de Catomiaulo commémorerait alors l'engagement, pacte ou traité, d'un partage des terres, contractualisé par les Romains et les Rutènes provinciaux dans les gravures rupestres du Rec-dal-Bosc.

En réponse à la problématique initiale, si la conquête romaine du Sud de la Gaule y constitue la fin de la protohistoire, dès lors l'examen du contexte général du Rec-del-Bosc l'assimile à un site antique. L'idéologie romaine de la victoire (note 8), légitimation de l'accaparement des terres et des opérations d'arpentage, transparaît ainsi dans le contenu de ses gravures rupestres, parties constitutives d'un sanctuaire de commémoration, un objet mentionné par la littérature gromatique. Mieux assurée, l'antiquité du Rec-dal-Bosc tient surtout dans sa géométrie, avec la présence de bornes d'arpentage dont, au moins, la relation entre deux, demie-diagonale d'un *actus quadratus* (ou sanctuaire de type *fanum* ?) fixe indéniablement une orientation et une métrologie reconnues ailleurs. De même, la forte emprise de la *limitatio* NG 20°E, sur le site et dans ses environs immédiats, est particulièrement visible.

Le philhellénisme gaulois facilitant la communication, les formules latines, en caractères grecs, du cippe et de la Table de Catomiaulo, complétées par les gravures du rocher de comptage, expriment certaines conditions d'un traité passé entre Rutènes provinciaux et Romains, au lendemain de la défaite gauloise de 121 a.C. Le Rec-dal-Bosc marque, de fait, depuis, une limite territoriale. Un partage des terres intervient selon une distribution bipartite des orientations : NG 20°- 50°E – 20°O – NS pour les Romains, NG 10° - 30°- 40° - 60° - 80°E pour les Rutènes provinciaux. L'organisation territoriale n'en demeure pas moins romaine par la présence des astérisques au sol (*locus gromae*) et de celui, en position centrale, de la dalle du cippe, accompagné de neuf *stellaes* orientées, qui déterminent le mode d'arpentage. Le Rec-dal-Bosc serait donc plus romain que gaulois, d'autant que les pâtures NG 20°E ou 65°E, dévolues à l'élevage ovin, s'inscrivent dans une logique d'occupation ou de location de l'*ager publicus*.

Au final, cette étude première du Rec-del-Bosc, dans sa globalité, dépasse amplement un supposé témoignage de la foi des bergers. En rappel de l'introduction, quitte à lui faire perdre un peu de sa poésie, le Rec-dal-Bosc représente, à mes yeux, un enjeu de recherche scientifique appréciable.

blanchet@recdalboscsiteantique.fr

NOTES

1 - Jean-Louis BLANCHET, *Prospection-inventaire des cadastres antiques de la Plaine de Revel et la Montagne Noire*, SRA de Montpellier, décembre 2018 ; *Inventaire de bornes d'arpentage antiques de la Plaine de Revel et la Montagne Noire*, SRA de Montpellier, février 2021 ; *Le Rec-dal-Bosc à Nages (81), un site antique ?*, SRA de Montpellier et Toulouse, septembre et octobre 2022. La métrologie des limitations présentées résulte de centaines de mesures des tracés orientés (longueurs, écarts), avec PhotoExploreur 3D, Géoportail, Google Earth, ayant dégagé des valeurs pleinement opérantes, sans cesse confirmées.

2 – Christophe MENDRYGAL, « Au Rec-del-Bosc : des messages à ciel ouvert », article du CAPA (Centre archéologique des pays albigeois), membre du CDAT (Comité départemental d'archéologie du Tarn), mis en ligne le 23 juin 2022.

3 – Malgré leur médiocre résolution, les clichés aériens (en noir et blanc), des années 1950-1960 de Géoportail, permettent de distinguer le petit plateau (de 960 à 970 m d'altitude) où se trouve le site. Le cadastre de Nages, de 1826, mentionne une « Borde-dal-Bosc », ceinturée à l'Ouest, Sud-Ouest et Sud par le chemin de Nages à Fraïsse-sur-Agout. Par contre, les anciennes cartes d'état-major nomment l'endroit, « Rieu de la Lègue », toponyme évocateur d'une unité de longueur, la lieue (*lèga* en occitan) romaine ou gauloise. La mesure du périmètre de la route forestière, ceinturant aujourd'hui le Rec-dal-Bosc, a été réalisée avec un odomètre précis au centimètre près.

4 – Jean-Louis BLANCHET, *Le Rec-dal-Bosc à Nages (81), un site antique ?*, SRA de Montpellier et Toulouse, septembre et octobre 2022, pp.18-19 et 23-25. L'emploi de *limitatio*, pluriel *limitationis*, en lieu et place de « cadastre(s) », provient du constat suivant : « Le terme de cadastre n'existe pas en latin, ce qui signifie, au moins a priori, qu'il n'y avait pas à Rome un concept général qui aurait englobé ce type d'outil et qui aurait porté ce nom ; (...) », ce qui, « conduit à désigner précisément ces réseaux d'arpentage comme des *limitationis*, présentement des centuriations. Appellation en conformité avec la définition de l'ingénieur militaire Frontin, auteur gromatique de la fin des premier et début second siècles de notre ère, pour qui la *limitatio* constitue une opération d'arpentage visant à découper le territoire selon le tracé d'axes parallèles ou orthogonaux. » de Gérard CHOUQUER, *Cadastres et fiscalité dans l'Antiquité tardive*, Presses universitaires François Rabelais, collection « Perspectives historiques », 2014, dictionnaire des termes p.248. Un cadastre est avant tout un registre des titres de propriété, une limitation une planimétrie.

5 – Le bloc de granite, porteur sur sa face supérieure des gravures en question, constitue sommairement un imposant parallélépipède (170 X 134 X 103 cm), aux parois verticales striées de lignes horizontales . Si l'on suit les définitions d'une stèle dans deux dictionnaires : « Monument monolithe vertical, le plus souvent funéraire, orné d'un décor épigraphique ou figuré. » (Larousse, 1988), ou, « Monument monolithe vertical qui porte une inscription, des ornements sculptés. » (Le Robert, 2002) , ce bloc est bien assimilable à une stèle votive de commémoration, autrement dit un cippe.

6 – Les relevés de Robert GUIRAUD et de l'abbé Joseph Giry, repris par l'article de Christophe MENDRYGAL, donnant la formule : « un sul dieu », souffrent de multiples erreurs de transcription et d'interprétation. Tout d'abord, l'interjection latine « IO » n'est pas prise en compte. Ensuite, en partant de la gauche, selon une orientation Sud-Nord, le premier « O », se transforme maladroitement en un « S », aux allures de « C » inversé, tandis que le second « O » devient, providentiellement, un « d » minuscule. Enfin, les deux minuscules « rhô » reproduisent un « l » puis un « e », avec, à chaque fois, une deuxième queue de boucle, non décelée par ma reprise à la craie de l'entaille des deux lettres, en juillet 2017. La transcription des deux auteurs est surtout inintelligible. Il manque un « e » pour donner l'adjectif « seul ». Il est douteux, vu le temps et les efforts qu'une gravure dans le granite nécessitent, qu'un graveur dévot ait commis une telle faute. En occitan, « sul » signifie « sur » et non « seul », qui se traduit par « sol » (cf. *Lexique élémentaire. Occitan-Français, selon les parlers languedociens*, Institut d'Estudis Occitans, 1996). Egalement, pourquoi, dans un hypothétique souci de reprendre le credo, aurait-t-on orthographié « Dieu » avec une minuscule ? De surcroît, leur formule, à un détail mal perçu, sur lequel nous reviendrons, est totalement détachée, décontextualisée du contenu du cippe, faute d'en fournir une explication satisfaisante. Il est à préciser qu'aucun signe chrétien avéré n'a été, jusqu'à ce jour, trouvé au Rec-del-Bosc.

7 - « Le boustrophédon est une écriture dont le sens de lecture alterne d'une ligne à l'autre, à la manière d'un bœuf marquant les sillons dans un champ, allant de droite à gauche puis de gauche à droite. » (Wikipédia). Dans leur expression ancienne (VIIe-IVe s. a.C.), le grec, l'étrusque, le latin ont utilisé le boustrophédon. Tout comme, vraisemblablement, en l'espèce, des Rutènes hellénisés et latinisés. A retenir, pour la suite de l'examen du cippe, la dimension agraire de ce mode de communication.

8 - L'interjection latine « IO », utilisée par plusieurs auteurs latins, peut correspondre à un cri de joie dans les triomphes ou les fêtes. Conséquemment, après une bataille ou une campagne militaire victorieuses (cf. Félix GAFFIOT, *Le Grand Gaffiot. Dictionnaire Latin-Français*, Hachette-Livre, 2000, p.865). A ce propos, Ella HERMON, dans son ouvrage, *La colonie romaine : espace, territoire, paysage. Les Gromatici entre histoire et droit pour la gestion des ressources naturelles*, Presses universitaires de Franche-Comté, n°1456, collection « Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité», 2020, 494 pages, souligne deux choses : « Tite-Live (IV, 51, 5-6) donne ainsi le contenu historique de ce qui deviendra l'idéologie de la victoire qui justifiera la condition d'*ager publicus* en vertu du principe de la souveraineté, le *dominium populi Romani* sur un territoire », p.61, et, plus avant, « En effet, et à l'instar du concept d'*ager publicus*, la définition du territoire colonial est imprégnée dans le *CAR* (*Corpus Agrimensorum Romanorum*) par un lexique de la victoire qui, au-delà de l'idéologie militariste du peuple vainqueur, véhiculerait ainsi l'une des formes précoce conservées par les *Gromatici* pour désigner, dans le monde colonial, l'*ager publicus* primitif associé au *dominium populi Romani*. » p.30. Une idéologie de la victoire serait de fait consubstantielle à la colonisation romaine (v. *infra* les éléments d'un probable sanctuaire). Ce qu'exprimerait ici l'interjection – Cette dernière peut également désigner un cri de douleur ou une interpellation violemment (*Ibid*, p.865) – Quant au terme, « PRIOR », il signifie, « le premier de deux, précédent, antérieur » (*Ibid*, p.1254).

9 - Jean-Claude DECOURT, « Le bilinguisme des inscriptions de la Gaule », in Bilinguisme gréco-latin et épigraphie. Actes du colloque organisé à l'Université Lumière-Lyon 2, Maison de l'Orient et de la Méditerranée – Jean Pouilloux, les 17, 18 et 19 mai 2004, Lyon, pp.305-319.

10 – Michel BATS, « Les Gaulois et l'écriture aux IIe et Ier s. av. J.-C. », Publications du Centre Jean Bérard, 2013, pp.137-149. L'idée d'affirmation de l'identité gauloise, dans le cadre de l'essor du gallo-grec, aux IIe-Ier s. a.C., se trouve au paragraphe 52. Plus avant, l'auteur précise : « En tout cas, des Gaulois écrivent leurs noms en caractères grecs à Lattes dès le IIe s., comme l'attestent les nombreuses inscriptions gravées sur céramique, sans qu'il soit possible de décider s'ils le font en grec ou en gallo-grec. » (paragraphe 48).

11 - La lettre minuscule grecque « rhô » apparaît deux fois sur la dalle du cippe, une troisième fois avec une gravure (découverte par mes soins), à proximité, sur la paroi sud d'un rocher de comptage (v. *infra*). Au col de la Bole, au sud-ouest du site, en limite des communes de La Salvetat et Fraïsse-sur-Agout, une borne granitique, orientée NG 30°E, affiche sur deux faces la gravure d'une crosse d'évêque et sur une autre, en opposition, celle d'une fleur-de-lys. De toute évidence, il s'agit d'une marque médiévale, ou moderne, de bornage malgré la similitude fortuite entre la minuscule grecque « rhô » inversée (boucle fermée) et le symbole d'une crosse d'évêque (boucle ouverte).

12 – Dans la *Géographie* de Strabon, on distingue deux orthographies, *Routè(n)oi* et *Routainoi* (IV, 2, 2 ; IV, 4, 2) . Pour retrouver la graphie grecque du nom des Rutènes, consulter Patrick THOLLARD, *La Gaule selon Strabon. Du texte à l'archéologie. Géographie, livre IV, traduction et études*, Bibliothèque d'Archéologie Méditerranéenne et Africaine 2, 2009, p.38 et 159, ou, Jean LACROIX, « Le nom des Rutènes », Revue d'études anciennes, t.115, n°1, 2013, p.53 - Pline l'Ancien, dans son *Histoire Naturelle* (III, 36-37 ; IV, 109), emploie indifféremment *Roteni* et *Ruteni*.

13 – Philippe GRUAT et Lionel IZAC-IMBERT, avec la collaboration de Laetitia CURE, Mattew LOUGHTON, Jean PUJOL et Guillaume VERRIER, « Les Rutènes de la fin de l'âge du Fer : études d'histoire et d'archéologie entre Celtique et Méditerranée », in *Les Rutènes du peuple à la cité. De l'indépendance à l'installation dans le cadre romain (150 a.C. - 100 p.C.)*, Colloque de Rodez et Millau (Aveyron), les 15, 16 et 17 novembre 2007, Aquitania, supplément 25, 2011, p.132 - Jean LACROIX, « Le nom des Rutènes », Revue d'études anciennes, t.115, n°1, 2013, pp.53-54.

14 – Jean LACROIX, « Le nom des Rutènes », Revue d'études anciennes, t.115, n°1, 2013, pp.63-65 et 70.

15 - Félix GAFFIOT, *Le Grand Gaffiot. Dictionnaire Latin-Français*, Hachette-Livre, 2000, p.1115.

16 - Christophe MENDRYGAL, *op. cit.*, juin 2022.

17 - « Au lever des Pléiades, filles d'Atlas, commencez la moisson, les semaines à leur coucher.», in *Hésiode. Théogonie. Les Travaux et les Jours. Le Bouclier. Texte établi et traduit par Paul MAZON*, Paris, Les Belles Lettres, 1992, chapitre « Les travaux des champs », lignes 384-385, p.100.

18 - Maurice SARTRE, « Pagaille chez les Grecs », L'Histoire, L'invention du temps, n°497-498, juillet-août 2022, p.30.

19 – Voir rapports 2018, 2021, 2022.

20 – « La définition du nombre de classes de sols : c'est l'*aestimatio soli* déjà décrite par Hygin Gromatique à la fin du Ier siècle, et reprise dans différents barèmes du IV^e siècle ; la fixation de la valeur des classes ou natures de sol : *pretia agris* (estimation ou prix des terres) présente également chez Hygin Gromatique (...). » in Gérard CHOUQUER, *Cadastres et fiscalité dans l'Antiquité tardive*, Presses universitaires François Rabelais, Tours, 2014, p.178. De fait, le barème fiscal peut dépendre, localement, de l'inégale fertilité du sol, *pro aestimio ubertatis* (ex. la tarification du vectigal des Cadastres d'Orange) ou encore de la nature des activités agricoles (ex. « la qualité de la terre (cultivée ou qui peut être cultivée), les vignes, les oliviers, les prés, les forêts » du Code Théodosien, v. Gérard CHOUQUER, *op. cit.*, 2014, p.91). Dans notre cas, à partir d'observations réalisées dans les Monts de Lacaune, Montagne Noire et Plaine de Revel, associées à un gradient de fertilité et de métrologie décroissant, nous aurions, pour l'évaluation du vectigal, le classement suivant : NG 50°E (bonne), NG 20°O (moyenne), Nord-Sud (médiocre), NG 20°E (mauvaise ou inexistante).

21 - Dans l'article de Christophe MENDRYGAL, les supposées « clés de Saint-Pierre » sont sans rapport avec la scène mythologique de gauche, non interprétée, ainsi que les éléments orientés du centre de la dalle, assimilés à un « cadran d'horloge ».

22 - Citation extraite de Michel PY, *Lattara. Lattes, Hérault, Comptoir gaulois méditerranéen entre Etrusques, Grecs et Romains*, Editions Errance, 2009, p.337.

23 – Pour résoudre une évidente contradiction entre un passage de Jules César : « Les Arvernes et les Rutènes avaient été battus par Quintus Fabius Maximus, et le peuple romain leur avait pardonné sans réduire leur pays en province ni leur imposer de tribut. » (*La Guerre des Gaules*, livre premier, XLV) et la thèse que je défends, on peut supposer que la date de 121 a.C. a également sanctionné la partition du peuple des Rutènes, entre Rutènes indépendants, écartés de la future province de Narbonnaise, et Rutènes provinciaux, rattachés à celle-ci, fatallement soumis au versement du tribut.

24 - Cela concernerait plus particulièrement les druides, dépositaires du savoir chez les Gaulois, qui, selon Jules César, ne l'écrivaient pas, mais : « (...) pour le reste en général, pour les comptes publics et privés, ils se servent de l'alphabet grec . » (*La Guerre des Gaules*, livre sixième, XIV).

25 – Pline l'Ancien range les Rutènes provinciaux (*Ruteni provincialibus*) dans sa liste des *oppida* latins (*Histoire Naturelle*, III, 31-37). L'acquisition du droit latin pour ces circonscriptions remonte, toutefois, à une *formula provinciae* augustéenne, dont il s'inspire. Jean-Luc FICHES remarque un parallèle entre les cartes de répartition des inscriptions gallo-grecques et celle des *oppida latina*, in « Tombes et monuments lapidaires dans l'espace rural arécomique (IIIe-Ier s. av. n.ère), Mélanges Paul Lévêque, 2, 1989, pp.207-209 .

26 – Sur la *groma*, voir Gérard CHOUQUER , François FAVORY, avec la collaboration d'Anne ROTH-CONGES, *L'arpentage romain. Histoire des textes-Droit-Techniques*, Editions Errance, Paris, 2001, pp.287-291 ou Jean-Pierre ADAM, *La construction romaine. Matériaux et techniques*, Picard, 5è édition, 2008, p.11. Dans la figure 37 p.288, du premier ouvrage, l'élément supérieur étroit de ses branches mesure 28,5 cm, pratiquement la valeur du pied de la *limitatio* NG 20°E. Avec la section inférieure (15 cm), plus large, la longueur totale atteint 43,5 cm, soit très exactement un centième de *candetum* de la *limitatio* Nord-Sud.

27 – Aux deux équinoxes, le suivi de l'ombre, du lever au coucher du soleil, indique l'axe NG 90°-270°E du plan de l'écliptique. Dans l'Antiquité, le choix du lever du soleil, comme repère astronomique (v. Pol TROUSSET, « Les centuriations de Tunisie et l'orientation solaire », Antiquités africaines, 33, 1997, pp.95-109), concurrence, ou complète, la mesure classique de l'angle d'une *limitatio* depuis le Nord géographique, donné par l'ombre d'un objet vertical à midi. Hygin Gromatique déclare : « Le parti le meilleur est de saisir l'ombre à la sixième heure et d'entreprendre le tracé des limites à partir d'elle, pour qu'ils soient toujours tracés au sud : (...). » in Gérard CHOUQUER , François FAVORY, avec la collaboration d'Anne ROTH-CONGES, *op.cit.* 2001, p.89.. Deux vignettes des manuscrits *Arckerianus* et *Palatinus* précisent la méthode (*Ibid*, pp.300-301). L'orientation astronomique matérialisée, les arpenteurs antiques calculaient ensuite les angles dont ils avaient besoin. La littérature gromatique ajoute que des éléments forts du relief (montagne, littoral, etc.) pouvaient également leur servir.

28 – Jean-Louis BLANCHET, *op. cit.*, 2018, relevé NG20°O ou 70°E p.11.

29 – Jean-Louis BLANCHET, *op. cit.*, 2021, relevé de la centuriation NG50°E p.183.

30 - Jean-Louis BLANCHET, *op. cit.*, 2018, relevé NG 90°E ou Nord-Sud p.10. Le relevé des tracés des *limitationis* NG 20°O, NG 20°E, NG 50°E, Nord-Sud, a été effectué à partir de la seule carte IGN de Revel, au 25 000^e, de 1987. Cette région, considérée comme peuplée par les Rutènes (v. Philippe GRUAT et Lionel IZAC-IMBERT, avec la collaboration de Laetitia CURE, Matthew LOUGHTON, Jean PUJOL et Guillaume VERRIER, *op. cit.*, Aquitania, supplément 25, 2011, fig.1 p.125, fig.3 p.128 et pp.156-157), concerne de fait notre propos. La juxtaposition de quatre planimétries dans l'espace d'une même carte m'a progressivement conduit à envisager l'existence d'une limitation générale, bâtie sur les relations mutuelles de neuf systèmes. A cause des déformations cartographiques, de l'échelle d'enregistrement des tracés, ces relevés n'ont qu'un intérêt indicatif, utiles toutefois à l'identification de leur structure particulière.

31- Michel BATS, « Grec et gallo-grec : les graffites sur céramique aux sources de l'écriture en Gaule méridionale (IIe-Ier s. av. J.-C.). L'écriture dans la société gallo-romaine. Eléments d'une réflexion collective », Gallia, tome 61, 2004, p.15.

32 – A propos d'orientations différencierées des *limitationis* selon les groupes humains, pour un contexte historique postérieur, on peut citer Ella HERMON, *op. cit.*, 2020, p.127 : « De plus, le passage d'Hygin le Gromatique suggère l'importance de l'orientation des directions du parcellaire pour l'identification des communautés distinctes sur le même territoire des cités lors des guerres civiles et particulièrement pour la répartition des ressources naturelles laissées en condition arcifinale : (...). »

33- Le dessin d'une *groma* étalonnée de I à IX (fig.93 p.303 in Gérard CHOUQUER, François FAVORY, Anne ROTH-CONGES, *op. cit.*, 2001), suggère de fait l'utilisation par les arpenteurs romains de fractions (valeurs forcément connues à l'avance), dans le but de définir commodément l'angle de l'hypoténuse d'un triangle rectangle (tangente), depuis une orientation de référence (*rigor*). Le choix de l'unité de près d'une perche m'a semblé le plus réaliste, sinon le plus précis. Des intervalles croissants entraînent, par l'ouverture des angles, une réduction progressive du nombre des concordances strictes, ainsi que d'éventuelles erreurs de mesure liées à la largeur du trait.

34 – Cette méthode complète les techniques d'arpentage classiquement décrites (v. Anne ROTH-CONGES, « Modalités pratiques d'implantation des cadastres romains : quelques aspects (*Quintarios Claudere. Perpendere. Cultellare. Varare*) : la construction des cadastres sur une diagonale et ses traces dans le *Corpus Agrimensorum* », Mélanges de l'Ecole française de Rome, Antiquité, tome 108, n°1, 1996, pp. 299-422 - Gérard CHOUQUER, François FAVORY, Anne ROTH-CONGES, *op. cit.*, 2001, pp.83-85 et 297-298).

35 – Rapport 2022, pp. 5-6 - « La borne NG 80°E (43°37'00.8"N – 2°45'21.2"E ; Lambert III x 0633.843 y 3146.415 z 964 m), sommet B de l'*actus quadratus*, est un prisme à base trapézoïdale (71 X 106X 90 X 86 cm), de 60 cm de haut, avec son flanc est orienté NG 20°E et son flanc ouest NG 10°E. », *Ibid*, p.6 . Sa rigole sommitale, très prononcée, semble indiquer, elle aussi, un rite de libation - « Elément le plus au Nord du potentiel sanctuaire (43°37'00.1" N – 2°45'21.3" E ; Lambert III x 0633.848 y 3146.391 z 963 m), point central de l'*actus quadratus* NG 35°E, un rocher taillé ressemble à un menhir, ou, à tout le moins, une pierre levée si l'on privilégie une datation de l'objet de la fin du Second Âge du Fer. » (Rapport 2022, p.16).

36 – Le carré, forme la plus répandue de centuriations, est, en premier lieu, construit de l'addition de deux triangles isocèles. La longueur de sa diagonale, hypoténuse des deux triangles, équivaut au produit du côté par la racine carrée de 2. La hauteur d'un triangle isocèle correspond à la moitié de la longueur de son hypoténuse, permettant de dessiner d'autres carrés. Des propriétés propres à réaliser un arpantage rapide et précis, déjà connues des Mésopotamiens, treize siècles avant Pythagore et Euclide.

37 – Conséquemment, les 72 orientations disponibles ((4 + 4) x 9) inciteraient à réduire l'inflation de « cadastres » en Occitanie, ceux-ci n'ayant pour la plupart d'entre-eux aucune justification historique assurée. De surcroît, les méthodes anciennes de relevé, fondées sur l'utilisation de cartes à petite échelle et d'un grand rapporteur (v. Gérard CHOUQUER « Répertoire topo-bibliographique des centuriations de Narbonnaise », Revue archéologique de Narbonnaise, 1993, p.89), laissent songeur, ne serait-ce que pour la stupéfiante précision affichée de certaines orientations (v. Antoine PEREZ, *Les cadastres antiques en Narbonnaise occidentale. Essai sur la politique coloniale romaine en Gaule du Sud (IIe s. av. J.-C. - IIe s. ap. J.-C.)*, Revue archéologique de Narbonnaise, Supplément 29, Paris, CNRS Editions, 1995, 313 p., 29 planches).

38 – Wikipédia – Pour s'être largement inspiré des mathématiques égyptiennes, la paternité de Thalès ne serait qu'apparente. Dans la recherche de l'orthogonalité d'un triangle rectangle, l'historien Plutarque se référait d'ailleurs au « triplet égyptien » (3-4-5).

39 – Columelle, *De re rustica*, livre V, chapitre 1 : « Les Gaulois désignent, sous le nom de candète, un espace de cent pieds dans les villes, de cent cinquante dans les campagnes : c'est ce que les laboureurs nomment cadètes, comme ils appellent arépennis le demi jugère. »

40 - A l'appui de l'article de Paul-Henri MICHEL, « Les médiétés », Revue d'histoire des sciences et de leurs applications, 1949, tome 2, n°2, pp.139-178, on peut déduire que calcul des proportionnalités et médiété géométrique définissent conjointement, depuis des angles droits, orientations et segments calibrés. D'après Théon d'Alexandrie (env. 335 - env. 405), éditeur des *Eléments* d'Euclide : « La médiété géométrique, appelée aussi proprement proportion est celle dont le moyen terme surpassé un extrême et est surpassé par l'autre en une même raison, multiple ou épimore. » (p.152). Concrètement, selon le théorème de Thalès, et en raison de la similitude des triangles rectangles, d'un exemplaire inscrit dans un cercle d'autres peuvent en être dégagés grâce à l'interchangeabilité des bases, hauteurs, hypoténuses (fig.1 p.153). Dans le document 4, la médiété géométrique correspond ainsi à la division du diamètre NG 70°E de 250 pieds (ou 50 pas) par une perpendiculaire NG 340°E. Les deux triangles rectangles de la *limitatio* NG 20°O en résultent. Cette perpendiculaire de 120 pieds (1 actus) débute à 160 pieds et 90 pieds des deux extrémités du diamètre ($160 : 120 = 120 : 90 = 1.3333$, rapport 4/3 base / hauteur) et rejoint la borne NG 80°E (v. mode de calcul p.154). Son point de départ représente également l'intersection du diamètre avec l'axe NG 340°E du *locus gromae* (astérisques) à la borne NG 80°E - Agennius Urbicus, dans *De controuersiis agrorum*, emploie également le terme de « proportions » (*analogiae*) pour désigner les « médiétés », comme les cinquième et sixième, nommées, « contraire de la géométrique » (v. Jean-Yves GUILLAUMIN, « L'éloge de la *Geometria* chez Agennius Urbicus », Revue des Etudes Anciennes, tome 104, 2002, n°3-4, pp.438-440).

41 – « C'est la question de l'appréciation de l'ombre portée qui conduit ensuite Hygin Gromatique à faire un développement de la gnomonique et à traiter de la conception du cosmos. La figure 99 Th-160 La montre que la Terre est le centre du monde et que les distances entre les astres qui l'entourent sont évaluées par une échelle de tons et de demi-tons. Cette théorie des cercles lui permet de définir des notions essentielles : cercle septentrional, cercle solsticial, cercle équinoctial, cercle brumal, cercle austral, cercle zodiacal, qui sont reprises dans la figure 100 Th-161 La, puis dans la figure 101 Th-162 La, » in Gérard CHOQUER, François FAVORY, Anne ROTH-CONGES, *op . cit.*, 2001, p.62 et fig. 26, 27, 28 p.285 – Toujours à propos d'Hygin Gromatique, la première figure de la vignette La 134/Th 73, du manuscrit *Arckerianus A*, présente une limitation carrée inscrite dans un cercle (v. Anne ROTH-CONGES, *op . cit.*, 1996, pp.350-351).

42 - Pour l'école pythagoricienne : « Tout est nombre ». N'importe quel élément peut servir d'unité de mesure. Dans le cadre de la limitation générale, il s'agit, principalement, du pied, ou du pas, grâce à leurs infimes variations (rapport moyen de 0.997). Présentement, la valeur du pied NG 80°E (29.083 cm) divisée par celle du pied NG 20°O (29.166 cm) donne le rapport 0.997154, très proche de 1, l'unité. Une différence quasi imperceptible dans la mesure ou le tracé de petites longueurs. Conséquemment, par le jeu des proportions, sur un axe, en fixant un point, ou l'inverse, selon des intervalles réguliers, on retrouve, sans visée angulaire, orientations et longueurs de segments attendues. Dans le cas d'un *decumanus maximus* (cas observable dans la plaine de Revel), un intervalle peut correspondre à une centurie et demie (30 actus), générant des orientations multiples de dix degrés, sur des droites de longueurs prédéfinies, vers une borne de référence (ex. Peyre Ficade, commune de Durfort (81)). Cette propriété tient vraisemblablement au choix réfléchi de neuf métrologies distinctes, calibrées, de la limitation générale.

43 - Jean PEYRAS, Monique CLAVEL-LEVEQUE, « Ecrits d'arpentage et hauts fonctionnaires équestres de l'Antiquité tardive : extraits des livres de Dolabella », Dialogues d'Histoire Ancienne, vol.34, n°1, 2008, p.145 – Rapport, 2022, p.7.

44 « (...), la signification italique du dieu Mars, dieu de l'agriculture et de la vie communautaire, peut s'avérer réelle dans le cas d'une colonisation militaire accomplie en vertu d'un *ver sacrum*. » d' Ella HERMON, « Le *Lapis Satricanus* et la colonisation militaire au début de la République », Mélanges de l'Ecole française de Rome. Antiquité, tome 111, n°2, 1999, p.873.

45 - On considère traditionnellement les menhirs comme préhistoriques ou protohistoriques. Certains dateraient en fait de l'Antiquité (cf. Frédéric SURMELY avec la collaboration de Patrick BOUDON et Yann DEBERGE, « *Programme de recherches sur les menhirs d'Auvergne : premiers résultats* », Neuvièmes Actes des Rencontres Méridionales de Préhistoire Récente, 2010, 13 pages).

46 – Dans le monde romain, les lustrations territoriales étaient fréquentes. Ainsi, à propos de la controverse sur les territoires, l'auteur gromatiste Siculus Flaccus signale : « puisque les magistrats des *pagi* font des lustrations aux limites des *pagi*, qu'on fixe la limite des territoires aux limites de la lustration ; (...) ». (128,8 – 129, 24 Th = 163, 20 – 165, 9 La ; phr. 300-305 Bes) in Gérard CHOUQUER, *La Terre dans le monde romain, Errance*, 2010, p.311). Le Rec-dal-Bosc avoisine la limite entre les communes de Nages et de Fraïsse-sur Agout, les départements du Tarn et de l'Hérault, plus anciennement les diocèses d'Albi et de Narbonne.

47 – Les exemples de sanctuaires celtiques laténiens, de forme carrée ou quadrangulaire qui s'en rapproche, sont nombreux. Voir en particulier, l'article collectif, « Un premier sanctuaire celtique en Aquitaine. Résultats des fouilles menées en 2020 sur l'agglomération ouverte de La Peyrouse (Saint-Félix-de-Villadeix, Dordogne) », Aquitania, tome 38, 2022, pp.7-52. Les auteurs datent son bâti, « entre Tène D1 et Tène D2 », une période pouvant concerner le Rec-dal-Bosc – Sur les sanctuaires topiques : Pierre NOUVEL, « Les sanctuaires gaulois des confins des territoires des Eduens, des Lingons et des Sénons. L'apport dérangeant des données archéologiques récentes », Université de Franche-comté, article en ligne, p.1.

48 – Jean-Luc SCHENCK-DAVID, « Sanctuaires et religions des Rutènes à l'époque romaine : un état des lieux », in *Les Rutènes. Du peuple à la cité. De l'indépendance à l'installation dans le cadre romain (150 a.C. - 100 p.C.)*, Colloque de Rodez et Millau (Aveyron), les 15, 16 et 17 novembre 2007, Aquitania, Supplément 25, Bordeaux, 2011, pp.483-533.

49 – Michel PY, *Les Gaulois du Midi. De la fin de l'âge du Bronze à la Conquête romaine*, Editions Errance, Paris, 2012, 400 pages.

50 – *Ibid.*

51 – Philippe GRUAT et Lionel IZAC-IMBERT, *op . cit.*, 2011, pp.134-147,

52 - « Une pierre en forme de couteau, en forme de pentagone », figure 306 du manuscrit *Palatinus in CHOUQUER*, FAVORY, ROTH-CONGES, *op. cit.*, 2001, p.316. Voir également, François FAVORY, Antoine GONZALES, Jean-Yves GUILLAUMIN, Philippe ROBIN, « Témoignages antiques sur le bornage dans le monde romain », III, Revue archéologique du Centre de la France, tome 35, 1996 , p.215 - Jean-Louis BLANCHET, Rapport 2021, p.165, pour les bornes de ce type, identifiées dans la Plaine de Revel, la Montagne Noire.

53 – Afin de réaliser des mesures de référence, j'ai pris la liberté de considérer les astérisques au sol comme *locus gromae*, point d'installation de la *groma*, un commode « point origine ».

54 – Narbonne B serait orienté N21° 15' E (v. Antoine PEREZ, *op. cit.*, pp.82-91 et 188) – Une étude du centre-ville de Narbonne, avec Photo Exploreur 3D et Géoportal, montre que plusieurs trames orthonormées y coexistent. La « Rue Droite », empruntée par la Voie Domitienne, considérée comme le *kardo maximus* de la colonie de *Narbo Martius*, serait d'orientation N21°E. Pour ce tracé, sans l'influence de la déclinaison magnétique, Photo Exploreur 3D affiche NG 20°E. Comme j'ai pu l'observer à maintes reprises, en Occitanie, intervient, avec le temps, un gauchissement de l'orientation des axes initiaux (*rigores*), surtout les plus étendus. Par exemple, le *kardo* médian de la centurie NG 20°E de Soual dans le Tarn, emprunté par la D622, est actuellement orienté NG 22°E, alors que métrologie et division en quatre quartiers caractérisent parfaitement cette *limitatio*. Les voies principales d'une cité romaine définissent l'orientation de sa *pertica* mais les lois de fondation des colonies précisent rarement celle-ci. D'un strict point de vue pratique, dans le cadre de l'aménagement d'un territoire, une orientation unique, forcément très contraignante, a peu de sens.

55 – L'immuabilité du statut de la terre, des limites, du bornage, est un principe de base de la fiscalité romaine (cf. Gérard CHOUQUER, *op. cit.*, 2010, p.216). Au Moyen Âge et à l'époque moderne, la perception des impôts fonciers repose encore sur des masses de cultures. Le cadastre napoléonien (1807- 1812), après avoir retenu, dans un premier temps, le degré de fertilité des terres, signe leur abandon, suite au formidable transfert de propriétés de la Révolution française par la vente des Biens nationaux.

56 - Sur la base de travaux de chercheurs italiens et français, Gérard CHOUQUER défend l'idée d'une redynamisation des centuriations au cours du Moyen Âge ou des Temps Modernes. Cf. Gérard CHOUQUER, « La construction des centuriations romaines depuis 1000 ans », Terres en villes, DATAR, conférence du jeudi 4 avril 2012, 29 p.

57 – Ella HERMON, *op. cit.*, 2020, pp.74-75, notamment : « (...), les activités pastorales favorisaient les *compascua* (pâturages communaux) et pouvaient être considérées comme complémentaires à l'agriculture, en assurant ainsi la gestion du vaste espace de l'*ager Romanus*, entre les sources d'eau, les plaines et les montagnes, par la pratique de la transhumance. » p.74.

58 - Dans le prolongement de la note 52 : « De fait, rien n'exclut de penser qu'il y ait eu reprise, notamment par un ordre religieux, d'un système de limitation antique pour développer, à grande échelle, dans un but commercial, la production de laine indispensable à l'industrie drapière du Moyen Âge et des Temps Modernes. » de Jean-Louis BLANCHET, *op. cit.*, Montpellier, septembre, 2022, note 21 p.32.

59 – En Occitanie, j'ai identifié deux centuries complètes : Soual dans le Tarn (note 50), Saint-Denis dans l'Aude, et une demie-centurie à Montfranc dans l'Aveyron, conformes au découpage territorial d'une limitation par chemins et limites de parcelles. Au Rec-del-Bosc, il s'agirait plutôt de *quadratura*. Cette forme de limitation correspondrait à : « (...), un arpantage par des lignes de visées ou *rigores* (éventuellement transformées en *limites* ou chemins), et qui a pour but de fournir à l'arpenteur un moyen de repérer la terre à fiscaliser, qu'elle qu'en soit la forme, même la plus irrégulière qui soit. » (Gérard CHOUQUER, op. cit., 2014, p.153) et « (...) ; terme utilisé par Hygin Gromatique lorsqu'il décrit le système de limitation qu'il souhaite voir utiliser pour la terre arcifinale vectigaliennne de province, et qui signifie agencement de *scamna* et de *strigae* pour former des carrés (169-170 Th = 206-207 La). » (Gérard CHOUQUER, François FAVORY, Anne ROTH-CONGES, op. cit. 2001, lexique p.454). Le premier cas de limitation NG 20°E viserait vraisemblablement à fixer un habitat sur un itinéraire. Le second, borner sommairement des pâtures pour le paiement du vectigal.

60 – « Ce second système s'appuie à 45° sur le premier, selon la diagonale des carrés formés par les centuries : on a là la représentation très claire et très concrète de la genèse d'un cadastre à partir d'un autre, selon le rapport 1,1, celui qu'on observe le plus souvent, au moins en Narbonnaise. » d'Anne ROTH-CONGES, op. cit., 1996, pp.351-352, à propos du contenu de la vignette La. 134/Th.73 du manuscrit *Arcerianus*.

61 – Jean-Louis BLANCHET, op. cit., 2022, p.25.

62 – Dans son traité, *Sur les bornes*, Latinus, auteur de la dynastie valentino-théodosienne, considère que : « Si une borne est en position couchée (*subcumbus*), elle indique un *limes* ».

63 – Il s'agirait d'une *lamina* (lame, plaque), décrites par Gaius et Theodosius, auteurs gromatistes de la dynastie valentino-théodosienne (cf. François FAVORY, Antoine GONZALES, Jean-Yves GUILLAUMIN, Philippe ROBIN, « Témoignages antiques sur le bornage dans le monde romain », IV, Revue archéologique du Centre de la France, tome 36, 1997, p.204 ; Jean PEYRAS, « Ecrits d'arpentage et hauts fonctionnaires géomètres de l'Antiquité tardive », Dialogues d'histoire ancienne, volume 33, p.151 ; François FAVORY, Antoine GONZALES, Jean-Yves GUILLAUMIN, Philippe ROBIN, « Témoignages antiques sur le bornage dans le monde romain », II, Revue archéologique du Centre de la France, tome 34, 1995, p.266).

64 – Christophe MENDRYGAL, op. cit., 2022.

65 – Dans le monde gréco-latin, une infinité d'exemples montrent que les graveurs de l'Antiquité, pour des raisons pratiques, avaient largement recours à des abréviations reconnues. Un procédé décelable sur le cippe du Rec-dal-Bosc.

66 – Ma version peut légitimement prêter le flanc à la critique, elle présente cependant plus de sens que l'interprétation des gravures de la Table de Catomiaulo, reprise par l'article de Christophe MENDRYGAL : « le desordre de frn ... dieu » (*sic*), tout aussi incompréhensible que la lecture tronquée de la dalle du cippe du Rec-del-Bosc, reflet, elle-aussi, d'un tropisme chrétien.

67 – Deux rois ou chefs rutènes, du Ier siècle a.C., Tatinos et Attalus, nous sont connus par leur monnayage de bronze (v. Michel FEUGERE et Michel PY, « Emission et circulation monétaires chez les Rutènes avant Auguste », in *Les Rutènes du peuple à la cité. De l'indépendance à l'installation dans le cadre romain (150 a.C. - 100 p.C.)*, Colloque de Rodez et Millau (Aveyron), les 15, 16 et 17 novembre 2007, *Aquitania*, Supplément 25, Bordeaux, 2011, pp.306-309). Le deuxième nom est, à l'évidence, d'inspiration grecque. Un philhellénisme apparemment déjà décelable dans des monnaies d'argent rutènes, plus anciennes : « Le troisième type clairement rutène est fourni par la monnaie dite « aux éventails » ou « aux écrans », et plutôt dénommée de nos jours « aux feuilles aquatiques » (RUT-182). (...). Une seule série de ce type se distingue par la présence, au revers, d'une main accompagnée de la lettre grecque (?) (RUT-266 et 267). Cette main ouverte a été interprétée comme un signe de *fides* renvoyant aux relations entre les émetteurs et le pouvoir romain ; (...) » de Michel FEUGERE et Michel PY, *op. cit.*, 2011, p.304 et fig. 10 p.305.

